



ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES (Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

VILLE VIVANTE	
1. Culture : Validation de la demande de renouvellement de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » pour la Coloc' de la culture	UNANIMITÉ
2. Culture : Convention de partenariat culturel avec la Ville de Le Cendre dans le cadre de l'accueil d'un spectacle	UNANIMITÉ
3. Culture : Convention d'objectifs entre la Ville de Cournon-d'Auvergne et l'association APIRE / Baie des Singes – Avenant n° 1	MAJORITÉ (31 voix pour, 4 contre)
4. Sports : Subventions exceptionnelles à diverses associations cournonnaises dans le cadre des animations Activ'été 2023	UNANIMITÉ
5. Sports : Subvention exceptionnelle à l'association sportive « BMX Club Cournon »	UNANIMITÉ
6. Sports : Subvention exceptionnelle à l'association sportive « Étincelles et Compagnie »	UNANIMITÉ
7. Sports : Subvention exceptionnelle à l'association sportive « Un 20 Cible »	UNANIMITÉ
8. Animations de ville : Travaux d'illuminations 2023-2024 – Programme d'éclairage public 2023 du Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme	UNANIMITÉ (4 abstentions)
VILLE DURABLE ET REDESSINÉE	
9. Aménagement du territoire : Projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) autour des monuments historiques – Avis de la commune de Cournon-d'Auvergne	UNANIMITÉ
10. Aménagement du territoire : Déclassement <i>a posteriori</i> de parcelles anciennement cadastrées section AZ n° 28, 29, 30 et BA n° 71, 72, 73 de la Zac des Toulait	UNANIMITÉ
11. Aménagement du territoire : Déclassement et cession par la commune de Cournon-d'Auvergne d'une emprise foncière du domaine public routier après constat de désaffectation de fait par Clermont Auvergne Métropole – Parcelles cadastrées section AX n° 344 et 345 sises avenue de Lempdes	UNANIMITÉ
12. Aménagement du territoire : Transfert de propriété et classement des espaces publics de la Zac du Palavezy cadastrés section BO n° 475 dans le domaine public communal	UNANIMITÉ

13. Aménagement du territoire : Vente par la commune de Cournon-d'Auvergne d'une emprise foncière du domaine privé routier – Parcelle cadastrée section BO n° 475p sise dans la Zac du Palavezy rue Lucie et Raymond Aubrac	UNANIMITÉ
14. Aménagement du territoire : Vente par la commune de Cournon-d'Auvergne de l'emprise foncière cadastrée section CS n° 24 sise « Le Grand Champ du Gravier »	UNANIMITÉ
15. Aménagement du territoire : Acquisition des parcelles cadastrées section AR n° 267,268,269, 270 et ZS n°121 situées au lieu-dit « Les Chemerets »	UNANIMITÉ
16. Aménagement du territoire : Acquisition de la parcelle cadastrée section BS n° 98 située 17 avenue du Pont	UNANIMITÉ
17. Voirie : Installation d'un transformateur pour l'alimentation du réseau de distribution publique d'électricité allée des Sports à Cournon-d'Auvergne / Conventions pour création de deux servitudes avec la société Enedis	UNANIMITÉ
18. Voirie : Éclairage et feux tricolores dans le cadre de l'aménagement de la Zac République opération « Cournon cœur de ville » – Programme d'éclairage public 2023 de Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme	MAJORITÉ (27 voix pour, 4 contre, 4 abstentions)
19. Voirie : Alimentation HT / BT dans le cadre de l'aménagement de la Zac République opération « Cournon cœur de ville » –	MAJORITÉ (27 voix pour, 4 contre, 4 abstentions)
20. Travaux : Dépôt de demandes de permis de construire au nom de la commune de Cournon-d'Auvergne pour la construction d'un local technique de fontainerie et d'un local sanitaires/garage à vélos sis dans la Zac République future place de la République à Cournon-d'Auvergne – Autorisation du Conseil Municipal	UNANIMITÉ (4 abstentions)
21. Transports : Convention avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC) relative à la prise en charge financière du transport des scolaires pour l'activité natation – Années scolaires 2023-2026	UNANIMITÉ DES VOTANTS (M. François RAGE et Mme Blandine GALLIOT ne prenant pas part au vote)
22. Environnement et développement durable : Participation au capital de la SCIC « Ferme de Sarliève »	MAJORITÉ DES VOTANTS (33 voix pour, 1 contre et Mme Mina PERRIN ne prenant pas part au vote)
23. Environnement et développement durable : Conclusion d'un bail emphytéotique avec l'association Régie de Territoire des deux Rives pour les parcelles cadastrées section ZS n° 48, 582 et 583 sises lieu-dit « Les Praclios »	UNANIMITÉ DES VOTANTS (Mme Mina PERRIN ne prenant pas part au vote)
24. Économie : Dérogations exceptionnelles à la fermeture dominicale des commerces – Année 2024	UNANIMITÉ
25. Éducation : Dépôt d'une autorisation de travaux au nom de la commune de Cournon-d'Auvergne pour des travaux de mise aux normes incendie de l'école maternelle Lucie Aubrac sise 39 rue Aristide Briand à Cournon-d'Auvergne – Autorisation du Conseil Municipal	UNANIMITÉ

26. Éducation : Dépôt d'une autorisation de travaux au nom de la commune de Cournon-d'Auvergne pour des travaux de mise aux normes incendie de l'école élémentaire Félix Thonat sise 6 rue de l'École à Cournon-d'Auvergne – Autorisation du Conseil Municipal	UNANIMITÉ
VILLE PRATIQUE	
27. Finances : Budget Ville – Décision modificative n° 1	MAJORITÉ (27 voix pour, 4 contre, 4 abstentions)
28. Finances : Budget Cinéma – Décision modificative n° 1	MAJORITÉ (27 voix pour, 4 contre, 4 abstentions)
29. Finances : Budget Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale – Décision modificative n° 1	MAJORITÉ (27 voix pour, 8 contre)
30. Finances : Budget Régie Production d'Électricité – Décisions modificative n° 1	UNANIMITÉ
31. Finances : Rapport d'Observations Définitives (ROD) de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes (CRC) – Bilan annuel des actions entreprises suite aux recommandations reçues	UNANIMITÉ
32. Finances : Budget Ville – Garantie d'emprunt accordée à Auvergne Habitat pour la construction de quinze logements rue des Chemerets / Contrat 148086	MAJORITÉ (31 voix pour, 4 contre)
33. Finances : Budget Ville – Garantie d'emprunt accordée à Auvergne Habitat pour la construction de neuf logements rue des Chemerets / Contrat 148087	MAJORITÉ (31 voix pour, 4 contre)
34. Ressources Humaines : Convention de mise à disposition de services municipaux au profit de Clermont Auvergne Métropole – Approbation du coût financier des mises à disposition pour l'année 2022 / Espaces verts	UNANIMITÉ
35. Ressources Humaines : Convention de mise à disposition de services municipaux au profit de Clermont Auvergne Métropole – Espaces verts / Coût prévisionnel année 2023	UNANIMITÉ
36. Ressources Humaines : Mise en œuvre du télétravail	UNANIMITÉ
37. Ressources Humaines : Instauration de l'allocation forfaitaire de télétravail	UNANIMITÉ
38. Ressources Humaines : Subventions exceptionnelles aux associations bénéficiant de la mise à disposition de personnel communal	UNANIMITÉ
39. Ressources Humaines : Convention de mise à disposition de personnel auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Cournon-d'Auvergne	UNANIMITÉ
40. Ressources Humaines : Recrutement de quatre agents recenseurs	UNANIMITÉ

41. Ressources Humaines : Autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour les besoins du service – Responsable du Centre d'animation de la vie locale	UNANIMITÉ
42. Ressources Humaines : Tableau des effectifs – Modification / Création de postes	UNANIMITÉ
43. Administration générale : Désignation du référent déontologue pour les élus locaux	UNANIMITÉ
QUESTIONS DIVERSES ET URGENTES	
44. Ville Durable et Redessinée - Aménagement du territoire : Convention pour mise à disposition par l'EPF Auvergne à la commune de Cournon-d'Auvergne de la parcelle cadastrée section BX n° 94 sise 3 avenue de la République	UNANIMITÉ
45. Ville Vivante – Sports : Augmentation de la subvention de fonctionnement de l'association sportive « Handball Club Cournon-d'Auvergne » (HCCA)	UNANIMITÉ (4 abstentions)

AFFICHÉ EN MAIRIE DE COURNON-D'AUVERGNE, LE **03 OCT. 2023**

PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE COURNON-D'AUVERGNE, LE **03 OCT. 2023**

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT,
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.2121-25 DU CGCT



LE MAIRE,
FRANÇOIS RAGE